



## Conseil d'administration

326<sup>e</sup> session, Genève, 10-24 mars 2016

GB.326/INS/16/2

Section institutionnelle

INS

Date: 16 mars 2016

Original: anglais

### SEIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Rapports du bureau du Conseil d'administration

### Deuxième rapport: dispositions relatives à la dixième Réunion régionale européenne

1. Conformément au Règlement régissant les réunions régionales, adopté par le Conseil d'administration à sa 301<sup>e</sup> session (mars 2008) et confirmé par la Conférence internationale du Travail à sa 97<sup>e</sup> session (2008), le Conseil d'administration arrête la date et le lieu de chaque réunion régionale et en fixe l'ordre du jour.
2. Après des consultations informelles entre le ministère du Travail et de la Sécurité sociale de la République de Turquie et le Bureau, le ministre du Travail et de la Sécurité sociale, M. Faruk Çelik, a adressé, le 1<sup>er</sup> juin 2015, une lettre au Directeur général dans laquelle il lui a confirmé le souhait de son gouvernement d'accueillir la dixième Réunion régionale européenne de l'OIT en Turquie.
3. A l'issue d'une mission dirigée par le Bureau régional de l'OIT pour l'Europe et l'Asie centrale et le Bureau de l'OIT à Ankara en septembre 2015, il a été proposé que la Réunion régionale européenne ait lieu du 2 au 5 octobre 2017 à Istanbul (Turquie) et le Conseil d'administration a approuvé cette proposition à sa 325<sup>e</sup> session (novembre 2015) <sup>1</sup>.
4. Les langues officielles de la réunion seront l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand et le russe.
5. L'ordre du jour proposé pour la réunion est l'examen, sur la base du rapport du Directeur général, de la situation économique, sociale et de l'emploi dans la région de l'Europe et de l'Asie centrale. La réunion portera également sur les principales politiques en matière de développement économique et social, ainsi que sur les enseignements tirés durant les quatre dernières années.
6. Les parties thématique et prospective du rapport seront axées sur les moteurs du changement, les perspectives et les conséquences pour l'avenir du travail dans la région. Plus précisément, il est proposé d'examiner l'initiative sur l'avenir du travail autour de quatre questions qui

<sup>1</sup> Document GB.325/INF/1.

revêtent une importance particulière pour la région, à savoir: i) la croissance durable, la création d'emplois et l'évolution démographique, notamment en ce qui concerne l'insertion des jeunes et des femmes sur le marché du travail, et la nécessité de créer un environnement propice aux entreprises; ii) les questions de migration sous l'angle de la promotion des approches fondées sur les droits, du développement des compétences et de l'insertion sur le marché du travail; iii) la promotion de la qualité de l'emploi grâce à un cadre législatif approprié, en mettant l'accent sur la transition vers l'économie formelle et sur la conformité des lieux de travail; et iv) des systèmes de protection sociale durables pour tous. Les normes internationales du travail, le dialogue social, l'égalité entre hommes et femmes et la non-discrimination seront au cœur de ces thèmes.

7. Le rapport du Directeur général sera complété par un bref rapport d'exécution qui présentera les progrès accomplis durant les quatre dernières années dans la mise en œuvre de la Déclaration d'Oslo, adoptée à la neuvième Réunion régionale européenne à Oslo, en avril 2013.
8. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour proposé et les dispositions relatives à la dixième Réunion régionale européenne, telles qu'ils sont décrits dans les paragraphes ci-dessus.*